

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ENTRAIDE FAMILIALE YVERDONNOISE

Mardi 12 juin 2018 à 20:00, dans les locaux de l'EFY à l'av. des Sports 48 à Yverdon-les-Bains

23 personnes présentes et 2 excusées.

Présidente :  
Mme Cornamusaz

Comité :  
Mme Carrea, Mme Chaney, Mme Helfer, Mme Longchamp, Mme Mouter, Mme Rügsegger et Mme Tonacini.  
*Excusée : Mme Stefani.*

Bénévoles :  
Mme Ansermier, M. Bacher, Mme Cand, M. Cand, Mme Despland, Mme Dutoit, Mme Glarner, Mme Guex, Mme Guignet, Mme Hurni, Mme Jaquier, Mme Jatton, Mme Monney, Mme Montefusco, Mme Nicole, Mme Olivier, Mme Perey, Mme Pillonel, Mme Plancherel, Mme Santos, Mme Sukosd, Mme Thévenaz et Mme Tréhan.  
*Excusées : Mme Décoppet et Mme Zwahlen.*

Conformément aux statuts de l'EFY, cette assemblée a été convoquée par voie de presse dans le journal « La Région » du jeudi 16 mai 2019, dans les délais statutaires, ainsi que par des affiches placardées dans les locaux.

Mme Cornamusaz salue l'assemblée et remet à chacun un exemplaire de l'extrait des comptes 2017 de la fiduciaire Fidaceb accompagné du rapport de l'organe de vérification. Mmes Montefusco et Olivier sont désignées comme scrutatrices.

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 12 juin 2018  
Le procès-verbal est approuvé tel que rédigé.  
*Vote : 21 oui et 2 abstentions.*

La présidente remercie Mmes Mouter et Stefani, secrétaires au PV pour la rédaction du document.

2. Rapport annuel 2017

Mme Cornamusaz donne lecture de son rapport d'activité pour l'année de 2017.

Elle relève que l'année 2017 a été plus sereine que l'année 2016, année du changement de locaux pour l'EFY. Elle informe l'assemblée que l'EFY a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire de la marque Peugeot pour un montant total de CHF 27'000.-. La situation financière de notre association étant saine, M. Jean-Paul Baudat, un de nos chauffeurs a pu acquérir ce véhicule neuf à des conditions très avantageuses. Ce véhicule donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

Le repas des bénévoles a eu lieu en mai au restaurant d'Y-Parc à Yverdon-les-Bains. Au cours de cette soirée, deux jubilaires ont été récompensées pour plus de 20 ans d'activité au sein du comité de l'EFY. Il s'agit de Mmes Ghislaine Chaney et Gisèle Rügsegger.

En septembre 2017, la traditionnelle sortie des bénévoles organisée par Mme Heidi Longchamp a emmené les participants à Frenkendorf afin de visiter la fabrique de « Laekerlihüss », c'en est suivi la visite du musée des automates à musique à Seewen.

Elle relève ensuite que le magasin rencontre un succès croissant, tant lors de ses 4 ouvertures hebdomadaires que lors des 4 samedis « portes ouvertes ».

L'effectif des bénévoles s'élève maintenant à 63 personnes. L'EFY a accueilli en 2017 5 nouvelles recrues : Mmes Nicole Erb, Alice Sanchez, Rose-Marie Helfer ainsi que MM. Jean-Claude Bacher et Luis Sanchez. Mme Cornamusaz remercie tous les bénévoles pour leur engagement constant et souligne que sans leur dévouement pour l'association l'EFY ne pourrait pas œuvrer pour l'aide aux familles depuis plus de 66 ans.

Mme Cornamusaz informe l'assemblée que le comité s'est réuni à 4 reprises durant l'année écoulée. Elle remercie ses 8 collaboratrices pour leur disponibilité, leur engagement et leur bonne humeur.

Aux vues des résultats de l'exercice 2017, le comité a décidé de faire 3 dons d'un montant de CHF 2000.- chacun aux 3 associations suivantes :

- Hospirécré
- SOS Futures mamans
- Le Jardin ouvert

Concernant le partenariat de l'EFY avec TEXAID, la collecte des sacs de vêtements a rapporté CHF 1501.20 qui correspondent à 10'008kg de textiles usagés.

Elle rappelle également aux membres présents que l'usage du parking de Landi est réservé uniquement à leurs clients et que les bénévoles et les clients de l'EFY doivent utiliser les places en bordure de route ou le parking de la plage.

A la fin de son rapport, Mme Cornamusaz formule 2 souhaits :

« que vive encore longtemps notre magasin de 2<sup>ème</sup> main » et « que notre association puisse encore compter sur votre généreuse collaboration pour remplir sa mission ».

### 3. Discussion et approbation des comptes et du rapport des contrôleurs.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

*Vote : 23 oui*

Le rapport de l'organe de contrôle, soit la fiduciaire Fidaceb est approuvé à l'unanimité.

*Vote : 23 oui*

### 4. Décharge aux membres du comité et à la trésorière.

Les comptes annuels 2017 et le rapport de l'organe de contrôle ayant été approuvés, il est proposé d'en donner décharge à la trésorière et au comité.

*Vote : décharge au comité, 23 oui*

*décharge à la trésorière : 23 oui*

### 5. Propositions financières du comité. Votations.

Le comité propose à l'assemblée plusieurs idées concernant la redistribution du bénéfice. L'objectif étant de diminuer le montant de notre bénéfice imposable et par conséquent le montant des impôts de l'association. Si l'association dégage un bénéfice suffisant, il va sans dire que le fonds de soutien à des œuvres caritatives continuera à être approvisionné.

Deux propositions sont faites à l'assemblée.

A. La première proposition concerne l'utilisation des intérêts de nos placements bancaires.

Jusqu'à aujourd'hui, les intérêts étaient réinvestis intégralement dans de nouveaux placements. Le montant de notre compte de placement auprès de la banque Raiffeisen s'élève à env. CHF 131'000.-. Ce capital conséquent représente notre garantie pour le paiement des loyers car pour rappel le bail de nos locaux à l'av. des Sports 48 a été signé pour une durée de 10 ans.

Le comité propose de retirer, chaque année, les intérêts obtenus afin d'en faire profiter les bénévoles qui sont les acteurs principaux de la réussite de l'EFY.

Mme Pillonel demande s'il serait possible de redistribuer le montant des intérêts non pas aux bénévoles mais à des associations à buts non-lucratifs. Mme Cornamusaz et le comité ne sont pas hostiles à cette proposition mais elle rappelle que notre but est d'apporter une aide aux associations non-soutenues par la commune et principalement établies sur la commune d'Yverdon-les-Bains.

La question soumise à la votation de l'assemblée est la suivante :

« Autorisez-vous le comité à retirer le montant des intérêts obtenus sur nos placements financiers auprès de la banque Raiffeisen ? »

*Vote : 20 oui et 3 abstentions.*

Il est demandé que soit inscrit au procès-verbal le fait que le retrait de ces intérêts doit être soumis aux résultats financiers de l'association, le but étant de maintenir une situation financière aussi saine que possible.

Mme Cornamusaz répond à l'interpellation de Mme Glarner qui aurait préféré que les intérêts soient réinvestis intégralement en lui précisant que le but de l'association n'est pas de thésauriser au maximum, car en cas de dissolution de l'association, l'intégralité de ses biens financiers reviendrait au Canton de Vaud et non pas aux personnes qui géraient l'EFY.

La deuxième votation consiste à définir l'utilisation des intérêts obtenus sur nos placements financiers.

Mme Cornamusaz demande à l'assemblée s'ils désirent que ces intérêts soient investis en faveur des bénévoles ou d'associations à buts non-lucratifs.

*Vote : bénévoles, 18 oui – associations, 4 oui – 1 abstention.*

B. La seconde proposition concerne l'abolition du paiement des cartes vertes.

Cette proposition a pour but de faire profiter l'ensemble des clients et des bénévoles de la bonne marche du magasin de seconde main. Cette mesure, en cas d'acceptation, prendra effet avec la reprise de la taxation automne-hiver, à savoir le 03.09.2018.

Quelques bénévoles s'inquiètent du fait que la gratuité des cartes vertes pousse certains clients à amener des objets ou vêtements qu'ils n'auraient pas osés vendre s'ils avaient dû payer les cartes. Mme Cornamusaz leur rappelle que le nombre d'articles vestimentaires ou autre ne sera pas modifié par cette décision et qu'il est toujours de rigueur d'apporter de la marchandise propre et en état.

*Vote concernant la gratuité des cartes vertes : 19 oui et 4 abstentions.*

## 6. Elections statutaires

### A. Comité

Mme Cornamusaz informe l'assemblée que chaque membre actuel du comité serait d'accord de poursuivre son activité si tel est le souhait de l'assemblée. Elle propose un rapide tour de table afin que chacune puisse présenter ses activités.

Mme Longchamp :

Elle s'occupe de la gestion du fichier des membres et s'occupe de classer les cartes vertes en vue de leur encaissement par les clients. Elle s'occupe également de l'organisation de la course annuelle des bénévoles.

Mme Chaney :

Elle gère et trie les dons fait à l'association et s'occupe des achats du matériel nécessaire au bon fonctionnement du magasin.

Mme Carrea :

Elle s'occupe de la comptabilité et du paiement des factures. Elle aide également Mme Chaney dans le tri des sacs de dons. En l'absence de Mme Stefani, elle prend et rédige les procès-verbaux des assemblées du comité avec l'aide de Mme Mouter.

Mme Cornamusaz :

Elle officie en tant que Présidente de l'association et fait du bénévolat au sein du magasin tous les lundis soir.

Mme Tonacini :

Elle est vice-Présidente de l'association et accompagne régulièrement Mme Cornamusaz dans ses visites auprès des autres associations.

Mme Mouter :

Elle s'occupe de la mise en place des vêtements et participe à la rédaction des procès-verbaux.

Mme Rügsegger :

Elle est responsable des caissières et s'occupe de l'achat des fournitures de bureau.

Mme Helfer :

Elle assure un contact régulier avec les services sociaux concernant les collaborateurs placés par MACIT. Elle reçoit également les appels des clients concernant l'EFY et en particulier concernant la vente des meubles. Elle gère également l'équipe d'aide-chauffeurs qui travaillent les mardis après-midi.

*Le comité dans son ensemble est réélu à l'unanimité.*

Mme Pillonel intervient et propose que le comité n'hésite pas à demander de l'aide aux bénévoles en cas de besoin pour les diverses activités de l'EFY.

### B. Organe de révision

Selon le désir de l'assemblée générale de 2017, les membres présents s'étaient prononcés pour le maintien d'un organe de révision. Elle donnait également le mandat au comité afin de trouver une fiduciaire qui pourrait procéder à la vérification de nos comptes à un tarif moins élevé que notre fiduciaire actuelle, la société Fidaceb SA. Cette tâche s'est avérée difficile et au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas reçu de proposition intéressante financièrement. Mme Cornamusaz a demandé une offre à Fidaceb concernant la poursuite de ses activités en tant que

vérificateurs des comptes et elle a reçu un devis dont le montant peut varier entre CHF 1800.- et CHF 2300.-. Par nécessité, c'est donc Fidaceb qui a vérifié les comptes 2017 de l'EFY.

Mme Jatton propose de se rendre chez Fidaceb afin de négocier une meilleure offre pour notre association.

Après consultation de l'assemblée, il est décidé de reconduire Fidaceb comme organe de contrôle de nos comptes.

*Vote : 23 oui*

## 7. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, Mme Cornamusaz s'adresse à l'assemblée afin de connaître leurs éventuelles propositions.

Mme Jatton trouve que certains articles sont vendus à un prix excessif. Mme Longchamp explique à l'assemblée que même si des tarifs conseillés sont affichés à la taxation, le client est libre de fixer le prix de l'article qu'il désire vendre. Il est rappelé que ce qui peut paraître démodé pour certains ne l'est pas pour d'autres.

Mme Tréhan propose que les bénévoles qui travaillent à la taxation guident les clients sur les prix à fixer pour leurs articles.

Mme Cornamusaz rappelle que les bénévoles peuvent également discrètement éliminer les articles en mauvais état ayant échappés au contrôle des personnes en charge de la taxation

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, Mme Cornamusaz remercie les membres pour leur participation et lève cette assemblée générale à 22h25.

Yverdon-les-Bains, le 13 juin 2018.

Secrétaires au PV : Mme Mouter et Mme Carrea.